



# Demande de passeport biométrique

## DEMANDES ET RETRAITS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS LES :

↳ Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 17h30

↳ Mercredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 19h00

## FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES (DOCUMENTS ORIGINAUX) :

❑ **Pré-demande** sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr). Possibilité d'acheter les timbres fiscaux. **ATTENTION** : vérifiez que vous avez bien le N° de pré-demande en votre possession.

❑ **Copie intégrale de l'acte de naissance** (moins de 3 mois).

↳ pour les mineurs

↳ si carte d'identité **et** passeport périmés depuis plus de 2 ans.

- pas nécessaire si le demandeur est né à Clermont-Ferrand, Riom, Issoire ou Chamalières (COMEDDEC)

❑ **1 photo** d'identité récente (moins de 6 mois), en couleurs aux normes passeport et **non découpée**, de face, expression neutre, bouche fermée, visage dégagé (pas de lunettes, frange et cheveux ramassés, boucles d'oreilles discrètes...)

❑ **1 original de justificatif de domicile récent** (moins de 6 mois) au nom du demandeur :

↳ Avis d'imposition ou de non-imposition,

↳ Quittance de loyer non manuscrite,

↳ Facture d'électricité, de gaz, ou d'eau du lieu de consommation

↳ Facture de téléphone fixe ou portable

**Si le demandeur est hébergé :**

↳ carte d'identité de l'hébergeant,

↳ + attestation de l'hébergeant certifiant

que le demandeur réside chez lui depuis 3 mois

↳ + justificatif de domicile de l'hébergeant

❑ **Timbres fiscaux** (disponibles en bureau de tabac ou Trésorerie) ou timbre dématérialisé : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

↳ 86 € pour une personne majeure (passeport valable 10 ans)

↳ 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans (passeport valable 5 ans)

↳ 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (passeport valable 5 ans)

❑ **Ancien passeport** pour les cas de renouvellement + 1 copie OU déclaration de perte ou de vol (le cas échéant)

❑ **Carte Nationale d'Identité**

↳ du demandeur,

↳ des **deux parents** pour une personne mineure,

↳ ou la déclaration de perte ou de vol le cas échéant

❑ Jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et/ou du nom d'usage + justificatif de domicile des **deux** parents en cas de garde alternée.

POUR LES CAS PARTICULIERS, CONTACTER LA MAIRIE DES MARTRES-DE-VEYRE,  
Place Alphonse Quinsat 63730, au 04.73.39.90.75

À RÉCEPTION DU SMS INDIQUANT L'ARRIVÉE DE VOTRE PASSEPORT,  
IL EST **IMPÉRATIF** DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LE RETIRER.

PRÉSENCE **OBLIGATOIRE** DU DEMANDEUR POUR PRISE D'EMPRESSES (même mineur)